



Les 7 Sciences Po du réseau

Contact presse
Coordination de la
communication 19/20
Service communication
Sciences Po Aix

—
Ségolène Trévinat
06 43 32 89 08
communication@sciencespo-aix.fr

Réseau ScPo : recrutement sur dossier 2020

Modalités et critères d'examen : principaux éléments

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons a eu pour conséquence la suppression des épreuves écrites du concours d'entrée en 1^{ère} année, prévu le 18 avril 2020, et **son remplacement par une procédure exceptionnelle d'admission sur dossier.**

Une réunion extraordinaire des membres du Conseil d'administration de chacun des 7 établissements du Réseau ScPo a permis, cette semaine, d'entériner le règlement modifié du concours commun 2020.

Voici les principaux éléments retenus :

Les deux objectifs principaux qui ont présidé à la définition des critères sont la recherche de la plus grande **équité de traitement** entre les candidat(e)s et le **respect de leur anonymat.**

Formant deux groupes objectivement différents, **les candidat(e)s bac 2020 sont distingués des candidat(e)s bac 2019.** Dans cette perspective, des critères complémentaires seront appliqués aux candidat(e)s bac 2019.

Le même nombre de places est affecté à chacune des catégories (candidat(e)s bac 2020 et candidat(e)s bac 2019). Puis, il est procédé à l'interclassement des candidat(e)s de façon à produire un classement unique.

Les diverses notes du contrôle continu feront l'objet d'un **redressement** destiné à les prendre en compte, non pas de façon absolue, mais relativement aux résultats de la classe.

Les épreuves écrites étant remplacées par un examen sur dossier, le Réseau ScPo **remboursera intégralement les droits d'inscription** au concours.

Pour en découvrir plus, le **document complet** ainsi qu'une **vidéo questions/réponses** de Pierre Mathiot, directeur de Sciences Po Lille, sont disponibles sur : <http://www.reseau-scpo.fr/modalites-exceptionnelles-de-recrutement-2020>.